



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Coordination et rédaction

Direction de la performance ministérielle

Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles

Infrastructures et gouvernance ministérielle

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-94809-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-94810-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

MESSAGE DES MINISTRES

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Madame la Présidente,

L'éducation continue d'être la priorité de notre gouvernement. Nous sommes donc fiers de déposer le Plan stratégique 2023-2027. S'il est vrai que l'éducation de tous est la pierre angulaire de notre progression collective, ce plan nous donne l'élan nécessaire pour y arriver, à commencer par son objectif premier : améliorer la réussite éducative de nos élèves.

Le Plan stratégique 2023-2027 couvre beaucoup de sujets et inclut tous les aspects du monde de l'éducation, à partir de l'importance des enseignants et des directions d'école, en passant par la qualité des infrastructures, la formation professionnelle, la qualité de l'enseignement du français et la gouvernance scolaire, jusqu'à l'enseignement aux élèves en situation de difficulté. L'éducation est un enjeu collectif et nous avons tous un rôle à jouer dans la réussite éducative et le développement des élèves.

Du côté du sport, du loisir et du plein air, la volonté demeure la même. Nous souhaitons rendre accessible au plus grand nombre la pratique d'activités physiques en tout genre et ce plan stratégique en fait la démonstration. Cet objectif ne sera atteint qu'avec une offre de milieux et d'installations de qualité, sains et sécuritaires, et la mise en place d'initiatives porteuses pour encourager la population, notamment les jeunes, à adopter un mode de vie physiquement actif.

Le Plan stratégique nous permettra d'orienter nos efforts, de coordonner nos opérations et d'amplifier la portée de nos actions dans l'accomplissement de ce mandat d'envergure. Nous sommes convaincus que grâce à ce plan, le ministère de l'Éducation et le réseau pourront soutenir encore plus efficacement les enseignantes et enseignants, les membres du personnel, les directions et les élèves dans la poursuite de leurs objectifs respectifs.

Bernard Drainville

Ministre de l'Éducation

Isabelle Charest

Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Bernard Drainville

Ministre de l'Éducation

Madame Isabelle Charest

Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Édifice Marie-Guyart

Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation. Véritable guide destiné à orienter les initiatives et les actions du Ministère et du réseau, il permet également de centrer le propos autour des enjeux fondamentaux de l'éducation, dont, évidemment, le taux de diplomation et la réussite des élèves.

Orienté notamment par les nouvelles valeurs que sont la bienveillance, l'engagement et l'excellence, le présent plan confirme que la réussite éducative de nos élèves représente l'une des grandes priorités de la société québécoise. L'objectif de diplômer 90 % de nos élèves d'ici 2030 porte en lui les prémises de notre ambition.

La formation professionnelle représente un autre chantier qui mérite une attention accrue de tous les intervenants du monde de l'éducation. Rendre cette voie véritablement attractive devient une nécessité à une époque où la rareté de la main-d'œuvre continue d'affecter bon nombre de secteurs d'activité. Ce nouveau plan stratégique traite également de l'enjeu essentiel des espaces qui accueillent nos élèves, notamment sous l'angle de la nécessaire modernisation des infrastructures. La qualité du français et de l'enseignement ainsi que le modèle de gouvernance sont également abordés dans le but avoué de rendre le Ministère et le réseau plus performants.

En matière de sport, de loisir et de plein air, le plan demeure dans la continuité de nos actions des dernières années. Le ministère de l'Éducation entend toujours valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, des activités physiques et de plein air pour tous, tout en nous assurant de garder les notions de sécurité bien présentes.

Le nouveau Plan stratégique 2023-2027 permettra au ministère de l'Éducation de continuer à jouer un rôle majeur dans le développement du Québec, dans sa prospérité comme dans son dynamisme. Portée par le talent et l'engagement de nos équipes, la mise en œuvre de ce plan annonce un futur heureux pour nos jeunes et notre société.

A stylized, handwritten signature in black ink.

Carole Arav

Sous-ministre de l'Éducation



Bienveillance

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	1
L'ORGANISATION EN BREF	3
Mission	3
Valeurs et principes d'action et de gouvernance	4
Valeurs	4
Bienveillance	4
Engagement	4
Excellence	4
Principes d'action et de gouvernance	5
Développement durable	5
Analyse différenciée selon les sexes	6
Vision	6
Chiffres clés	7
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	9
Contexte externe	9
L'éducation : la priorité des priorités pour le gouvernement	9
Hausse des effectifs et des besoins des élèves vulnérables dans un contexte de rareté de main d'œuvre	10
Le parc d'infrastructures scolaires	13
L'après-pandémie	13
Une loi d'envergure : la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>	14
Faire bouger les Québécois : le sport, le loisir et le plein air	14
Conclusion : des défis stratégiques à relever	15
Contexte interne	16
Les ressources humaines	16
Des actions phares pour valoriser le personnel scolaire et soutenir la réussite des élèves	16
Les relations avec les partenaires : l'une des clés de l'efficacité de tout un réseau	16
Un projet de transformation organisationnelle pour accroître la performance du Ministère	16

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

CHOIX STRATÉGIQUES 19

Des orientations transversales 19

Valoriser les données et les connaissances issues de la recherche 19

Encourager les pratiques collaboratives 19

Enjeu 1 : La réussite éducative 20

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise 21

Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves 22

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle 25

Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle 25

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants 26

Objectif 3 : Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires 26

Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers 26

Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves 27

Enjeu 2 : Le personnel scolaire 28

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement 29

Objectif 6 : Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau 29

Enjeu 3 : La gouvernance 30

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants 30

Objectif 7 : Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau 30

Objectif 8 : Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau 31

Objectif 9 : Valoriser le personnel du Ministère 32

Enjeu 4 : Le sport, le loisir et le plein air 33

**Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs,
et des activités physiques et de plein air pour tous 33**

Objectif 10 : Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir 33

Objectif 11 : Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes 34

**Orientation 7 : Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs,
et des activités physiques et de plein air pour tous 34**

Objectif 12 : Augmenter les actions en faveur d'une pratique saine et sécuritaire
des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air 35

TABLEAU SYNOPTIQUE 37

GLOSSAIRE

École

Le terme générique « école » inclut les écoles primaires et les services de garde scolaires, les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes, aussi bien dans le réseau public que privé. Le terme « établissement d'enseignement » est parfois utilisé comme synonyme.

Élèves et EHDAA

Le terme « élève » englobe les jeunes et les adultes qui fréquentent l'école, qu'il s'agisse d'écoles primaires, secondaires, de centres de formation professionnelle ou de centres d'éducation des adultes. Les élèves considérés comme handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) sont ceux pour lesquels un plan d'intervention est déclaré par les organismes scolaires.

Personnel scolaire

Le terme « personnel scolaire » désigne l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles. Il inclut le personnel enseignant, qui travaille directement dans l'enseignement auprès des élèves ; le personnel professionnel, qui assure des services pédagogiques complémentaires et administratifs ; le personnel de soutien, qui contribue aux tâches administratives, techniques et manuelles ; et, enfin, le personnel cadre, qui assure une fonction de gestion.

Plan d'engagement vers la réussite

Les plans d'engagement vers la réussite (PEVR) des centres de services scolaires (CSS) et des commissions scolaires (CS) sont prévus à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Chaque organisation définit, dans son PEVR, les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur son territoire. Ce document, qui constitue le plan stratégique de l'organisation, doit être produit en concordance avec le plan stratégique du ministère de l'Éducation (Ministère). Les projets éducatifs des écoles doivent, pour leur part, s'inscrire en accord avec ces PEVR¹.

Réseau scolaire

Le terme « réseau scolaire » recouvre l'ensemble des trois réseaux d'enseignement qui composent le système d'éducation au Québec, à savoir les réseaux public, privé et gouvernemental.

Réussite éducative²

La réussite éducative couvre les trois grands vecteurs de la mission de l'école québécoise : instruire, socialiser et qualifier. Elle englobe la réussite scolaire, mais va au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques, et ce, dès le plus jeune âge. Bien que cette mission soit celle de l'école, plusieurs autres éléments y contribuent, par exemple la culture et le sport. La réussite éducative vise également l'adoption de valeurs et d'attitudes ainsi que le développement de compétences qui formeront des citoyennes et citoyens responsables, prêts à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans leur communauté et dans la société.

Réussite scolaire

La réussite scolaire, lorsqu'il est question d'indicateurs de réussite (ex. : taux de réussite), s'intéresse aux résultats d'élèves à proprement parler et concerne donc strictement la diplomation et la qualification.

1. En concordance avec la LIP et dans l'esprit de la nouvelle gouvernance scolaire, plusieurs guides sont mis à la disposition du réseau pour la rédaction des PEVR. Suivant les nouvelles modalités de gouvernance, les PEVR sont produits dans un contexte de consultation avec plusieurs partenaires et approuvés par différentes instances, un processus qui doit être réalisé avec rigueur par les partenaires du réseau.
2. Définition inspirée de la [Politique de la réussite éducative *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*](#).



Engagement

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

« La priorité des priorités, ça doit rester l'éducation. »

François Legault, premier ministre du Québec

Discours d'ouverture du 30 novembre 2022

Depuis près de 60 ans, le système éducatif est l'une des pierres angulaires du Québec contemporain. Il a soutenu son passage à la modernité et contribué à son ouverture au monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation (Ministère) et le réseau scolaire poursuivent leur mission dans un monde de changements et de défis de tous ordres qui concernent tous les Québécois et Québécoises, collectivement et individuellement.

Moteur de développement social, culturel et économique, l'éducation est la clé du progrès d'une société ainsi qu'un puissant facteur de changement. Elle ne doit pas seulement contribuer à répondre aux besoins du marché du travail ; elle doit, d'une part, permettre aux individus d'acquérir des savoirs et de développer des compétences et, d'autre part, former des citoyens cultivés, engagés et responsables.

Le Québec se munit, avec le nouveau plan stratégique du ministère de l'Éducation, d'un outil d'envergure qui s'inscrit en accord avec ses objectifs des dernières années, soit que 90 % des jeunes obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire d'ici 2030. Pour réaliser cette grande ambition, le Ministère voit sa mission composée de quatre volets indissociables :

- **Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère ;**
- **Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix ;**
- **Assurer la performance du Ministère ;**
- **Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.**

Valeurs et principes d'action et de gouvernance

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance sont les idéaux que le Ministère veut défendre et refléter, toujours au bénéfice des élèves et des citoyennes et citoyens qui pratiquent des activités sportives et récréatives. Ils concernent à la fois le Ministère et tout le réseau de l'éducation ainsi que les milieux du sport, du loisir et du plein air, et sous-tendent la vision et les orientations du présent plan stratégique.

Valeurs

Bienveillance

L'éducation et la pratique d'activités sportives et récréatives dans un milieu sain et sécuritaire sont possibles grâce aux interactions empathiques, accueillantes et exemptes de jugement d'êtres humains avec d'autres êtres humains. Considérant la difficulté, voire l'impossibilité d'apprendre lorsque certaines conditions favorables sont absentes, la bienveillance est une qualité essentielle qui doit guider au quotidien les actions des personnes ayant un impact, de près ou de loin, sur la vie des élèves. L'intégrité et le respect sont inhérents à cette qualité.

Engagement

S'engager réellement, comme éducatrice en service de garde, comme enseignant de français au secondaire, comme directeur ou directrice d'établissement, comme membre du personnel du Ministère ou comme intervenant du milieu du sport, du loisir et du plein air relève d'un choix conscient, éclairé : nous nous engageons lorsque nous affirmons l'importance de notre responsabilité, lorsque nous reconnaissons notre obligation de rendre des comptes. S'engager, c'est faire de chaque geste, de chaque accomplissement, une action qui compte.

Excellence

L'institution qu'est l'éducation, tant le Ministère que le réseau, a une noble mission liée non seulement à la réussite éducative et scolaire de tous les élèves, mais également à la promotion de la pratique de sports, de loisirs et d'un mode de vie physiquement actif dans des milieux sains et sécuritaires. Il est attendu que cette institution soit excellente, en ce sens qu'elle doit faire preuve d'une rigueur exemplaire, s'améliorer en continu, apprendre de ses erreurs, innover et s'appuyer sur les pratiques efficaces, les connaissances scientifiques et les données issues de la recherche. L'idée est de toujours chercher à faire mieux, et ce, en faveur d'un système d'éducation modernisé, agile, performant, novateur, en quête constante d'excellence. Le Québec a fait de l'éducation sa priorité : comme un athlète qui fait preuve de persévérance dans la pratique de sa discipline, malgré les embûches, il s'agit de conserver une attitude réflexive et constructive pour atteindre les objectifs.

Principes d'action et de gouvernance

Développement durable

Le Ministère adhère entièrement au développement durable comme principe de gouvernance et encourage le réseau à adopter une démarche en ce sens, combinant l'éducation et le développement durable (EDD) et la gestion écoresponsable, de façon à faciliter la mobilisation de tous les acteurs concernés dans un esprit de collaboration. En mettant en œuvre des actions concrètes de développement durable, les organismes scolaires, sportifs et récréatifs peuvent inciter les jeunes et les citoyennes et citoyens à prendre des décisions éclairées en leur donnant un pouvoir d'agir dans leur milieu et dans la société. Par ailleurs, l'EDD est un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale et sociale collective et citoyenne pour tous les élèves et les pratiquantes et pratiquants d'activités sportives et récréatives. Elle peut, de plus, répondre aux préoccupations actuelles des jeunes, en ce qui a trait notamment à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, et contribuer à réduire l'écoanxiété. L'EDD permet d'appréhender le monde dans toute sa complexité scientifique, éthique et civique : en ce sens, le rôle de l'école et des intervenantes et intervenants en contexte récréatif et sportif n'a jamais été aussi important.

L'éducation au développement durable : le rôle important du Ministère

L'éducation au développement durable (EDD) permet de contribuer à une éducation de qualité, comme le prévoit notamment l'objectif 4 des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Au regard de sa mission, de ses responsabilités et de ses priorités, le Ministère souhaite renforcer l'adoption de l'EDD au sein du réseau scolaire et exercer son leadership dans ce domaine auprès du réseau.

L'EDD est multidisciplinaire et interdisciplinaire. Le *Programme de formation de l'école québécoise* (PFEQ) possède déjà tous les éléments permettant à une école, à une enseignante ou un enseignant, du préscolaire au secondaire, de mettre l'accent sur l'éducation au développement durable. Le PFEQ, basé sur les compétences de l'élève, permet aux apprenants et apprenantes d'acquérir des compétences qui leur permettront d'être des citoyens actifs et responsables dans la société, tout au long de leur vie, ce qui constitue la base de la mission de l'école québécoise.

Dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028, publié à l'automne 2023, le Ministère mettra de l'avant des actions porteuses pour contribuer au soutien des jeunes et des écoles, incluant les enseignants et enseignantes, pour la lutte contre les changements climatiques, contribuant ainsi à améliorer le bien-être des élèves.

Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale au Québec ; il s'agit d'un principe inscrit dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) ainsi que dans les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui vise à identifier les réalités et les besoins différenciés des élèves, permet de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons, les femmes et les hommes. L'ADS contribue à l'atteinte d'un des trois grands objectifs gouvernementaux de développement durable, soit d'assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité. La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (2022-2027), dont le Ministère est partie prenante, annonce le renforcement de l'application de l'ADS à l'échelle gouvernementale.

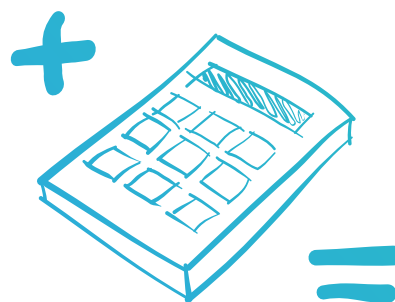
Vision

Basée sur ces valeurs et ces principes d'action et de gouvernance, la mission du Ministère et du réseau ne pourrait pas être réalisée si toutes et tous ne regardaient pas, ensemble, dans la même direction. La réussite des élèves et l'engagement d'offrir des milieux de vie propices à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, sains et respectueux, sont les raisons d'être du Ministère et de tout le réseau : c'est ce sur quoi toutes et tous doivent garder le cap. Ainsi, pour les prochaines années, il est souhaité que la vision suivante guide toutes les actions ainsi que tous les projets et engagements du Ministère, de toutes les écoles et de tout le personnel scolaire :

Viser l'excellence pour leur réussite : notre engagement !

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
20,2 G \$ en 2023-2024	Dépenses du portefeuille Éducation
22,2 G \$ en 2023-2033	Investissements du secteur Éducation prévus au Plan québécois des infrastructures 2023-2033
1 063 en 2021-2022	Personnel régulier et occasionnel du ministère de l'Éducation
134 577 en 2021-2022 ³	Enseignants
1 407 696 en 2022-2023 ⁴	Élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire
3 143 en 2022-2023	Établissements d'enseignement
276 en 2022-2023	Projets ⁵ d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air autorisés
53 000 km ² en 2021-2022 ⁶	Territoires naturels

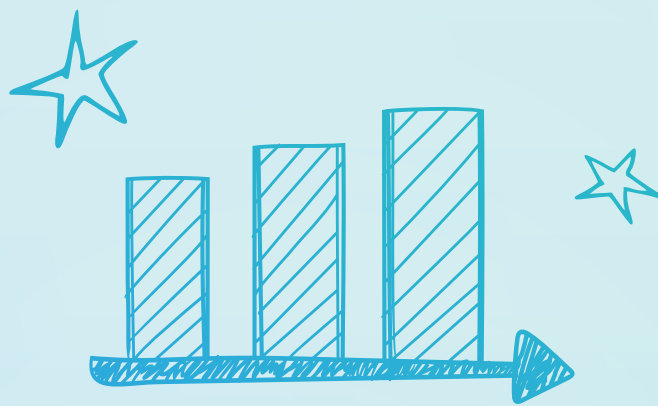


3. Réseau public.

4. Données 2022-2023 estimées par le Ministère.

5. Projets autorisés dans le cadre de différents programmes d'infrastructures du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du Ministère.

6. Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).



Excellence

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

L'éducation : la priorité des priorités pour le gouvernement

L'éducation demeure la priorité du gouvernement, qui s'est fixé comme objectif d'atteindre les plus hauts standards internationaux en la matière. Le 26 janvier 2023, le ministre de l'Éducation a annoncé publiquement sept priorités en éducation :

- Revaloriser la langue française, particulièrement à l'écrit ;
- Rétablir une voie rapide vers le brevet d'enseignement ;
- Offrir du renfort aux enseignants dans les classes ;
- Avoir des projets pédagogiques particuliers plus accessibles et plus nombreux ;
- Investir dans la formation professionnelle ;
- Rendre le réseau scolaire plus performant ;
- Rénover les écoles.

Il est souhaité de donner une nouvelle impulsion à l'éducation, dont le modèle est aujourd'hui à un tournant. Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais de mobiliser le Québec autour de l'aspiration d'avoir l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. Beaucoup a déjà été fait, mais il reste encore des efforts à fournir pour en arriver à un système éducatif modernisé, performant et en quête d'excellence, permettant d'atteindre la grande ambition qu'est un taux de diplomation et de qualification de 90 % d'ici 2030.

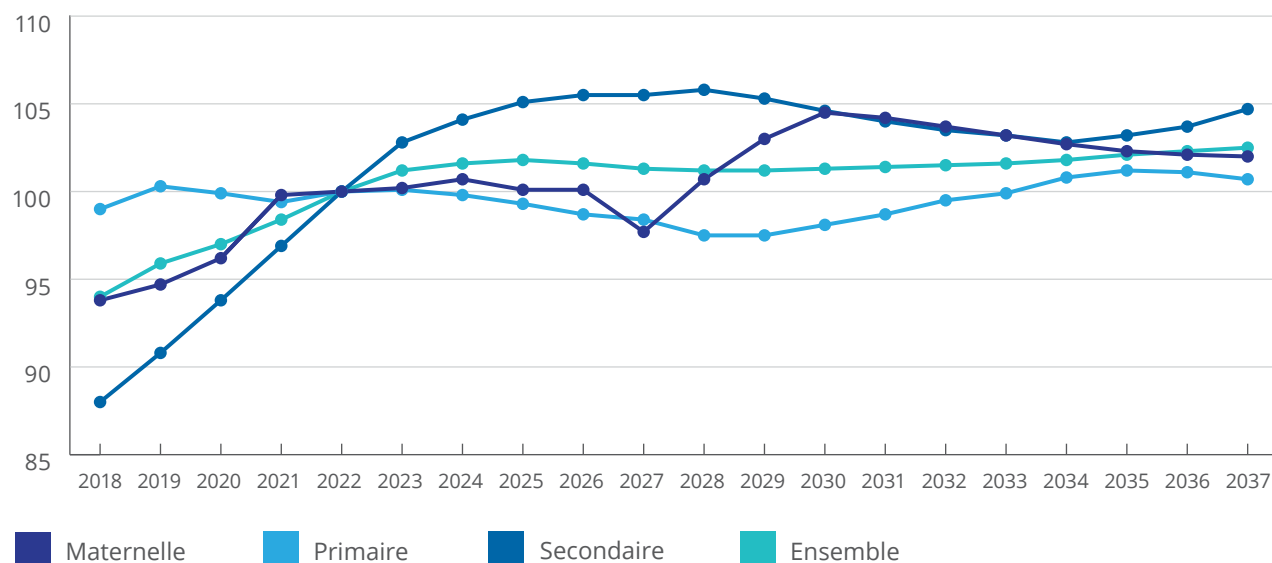
Ainsi, le gouvernement reconnaît la contribution indéniable du système éducatif à la société québécoise et s'est engagé, dans son [budget 2023-2024](#), à favoriser son développement par le biais de quatre grandes orientations qui sont une première réponse en ce sens (investissements additionnels de plus de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans) :

- Accroître la persévérance et la réussite scolaires ;
- Améliorer la performance du réseau scolaire ;
- Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre ;
- Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

Hausse des effectifs et des besoins des élèves vulnérables dans un contexte de rareté de main d'œuvre

Les prévisions de l'effectif scolaire pour l'ensemble du Québec demeurent en croissance jusqu'en 2025, comme l'indique le graphique ci-dessous. Ce dernier présente l'évolution anticipée des effectifs pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire. La hausse des effectifs totaux s'explique principalement par l'accroissement du nombre d'élèves au secondaire.

Évolution et projection de l'effectif préscolaire, primaire et secondaire de 2018 à 2037⁷ (Indice 30 septembre 2022 = 100)

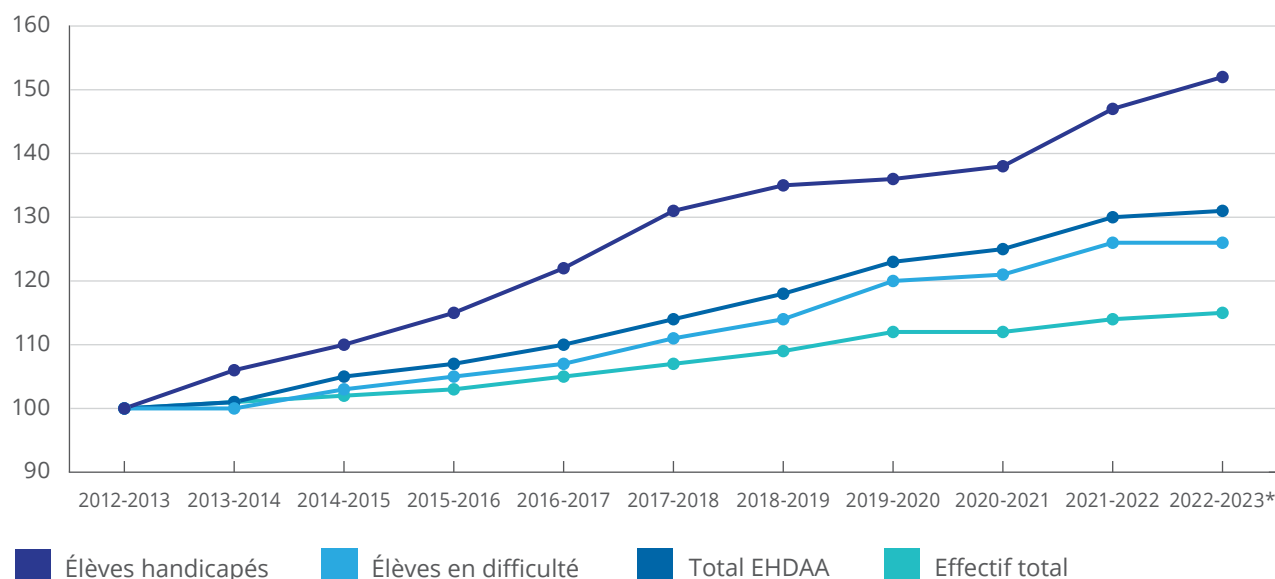


Source : MEQ, données au 2023-02-21.

7. Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les EHDA, en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou à la formation professionnelle. Les élèves en Animation Passe-Partout sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions des effectifs scolaires ne prennent pas en compte le déploiement de la maternelle 4 ans universelle. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont des projections ; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années.

Parallèlement à la croissance des effectifs scolaires, on assiste à une augmentation de toutes les catégories de clientèle vulnérable, comme l'indique le graphique ci-dessous. Cette clientèle regroupe les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Les besoins des élèves vulnérables sont variés ; ils touchent la maturité affective, le développement cognitif et langagier, les habiletés de communication et de connaissances générales, la santé physique et le bien-être ainsi que les compétences sociales.

Évolution de l'effectif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dans le réseau public de 2012-2013 à 2022-2023* (Indice 2012-2013 = 100)



Source : MEQ, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-02-21.

* Données provisoires.

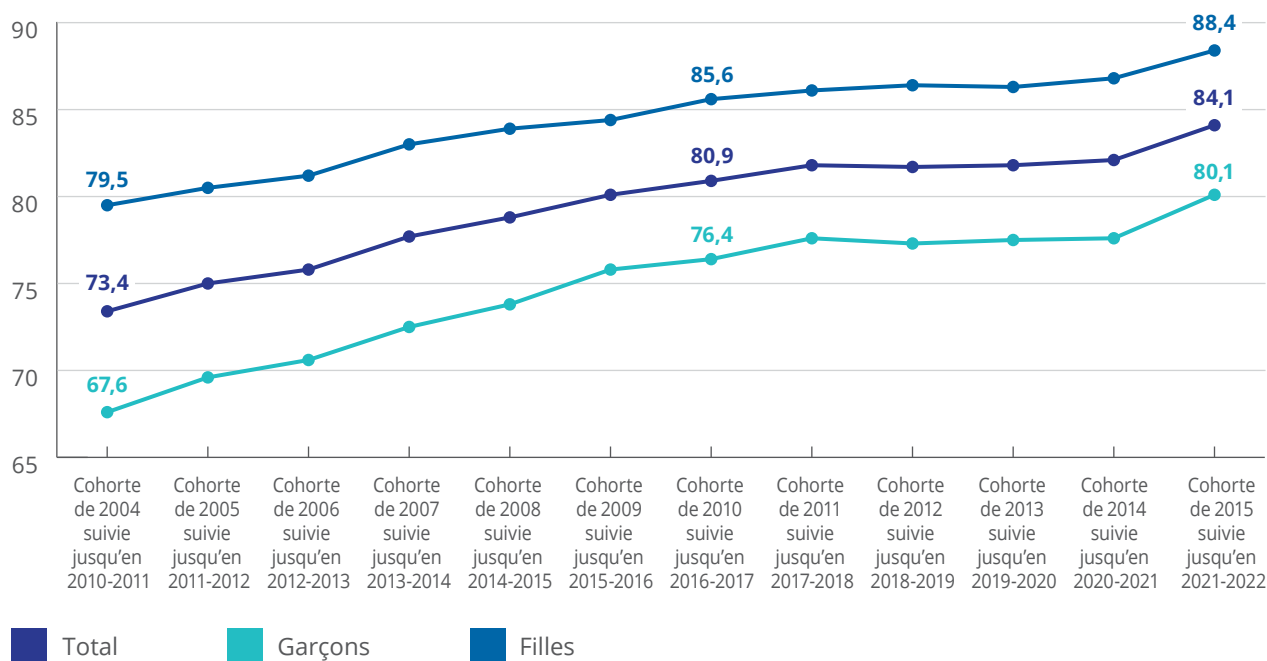
Tel qu'indiqué dans le graphique à la page suivante, le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans pour les cohortes 2004 et 2015 après 7 ans a augmenté de 73,4 % à 84,1 %. Ainsi, au cours de cette période, on constate une hausse de 10,7 points de pourcentage du taux de diplomation et de qualification.

On observe toujours des disparités entre les différents groupes d'élèves et leur taux de diplomation respectif. Les élèves autochtones, notamment ceux des commissions scolaires à statut particulier et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage présentent un taux de diplomation moins élevé. Les garçons, les élèves issus de milieux défavorisés et les élèves issus de l'immigration de première génération présentent également un taux de diplomation moins élevé.

Par ailleurs, on dénote un certain rattrapage quant à l'écart entre les taux de diplomation entre les garçons et les filles, celui-ci étant passé de 11,9 % pour la cohorte de 2004 à 8,3 % pour la cohorte de 2015.

Taux de diplomation et de qualification par cohortes au secondaire après 7 ans, pour l'ensemble du Québec – cohortes de 2004 à 2015

(En pourcentage)



Source : MEQ, *Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire*, édition 2023.

En outre, la formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) sont des avenues qui favorisent la réussite de tous, en plus de contribuer à la lutte contre la rareté de main-d'œuvre. Bien que le nombre d'adultes sans diplôme diminue, ceux-ci sont de moins en moins nombreux à s'inscrire à la FGA afin de compléter leur parcours et d'obtenir leur diplôme. Quant à la formation professionnelle, malgré une augmentation constante des clientèles, ce parcours mérite d'être repositionné : en effet, il est indispensable pour l'avenir de l'économie québécoise, puisqu'il permet l'exercice de métiers qui sont essentiels à la prospérité.

L'augmentation des effectifs scolaires et les besoins grandissants des élèves vulnérables s'inscrivent dans un contexte sociodémographique qui se traduit par une diminution de la main-d'œuvre disponible et par un vieillissement de la population. Selon les prévisions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, près de 1,6 million d'emplois seront pourvus au Québec au cours de la période 2022-2031 par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail⁸. En outre, l'augmentation du nombre d'élèves issus de l'immigration accentue l'importance du rôle du milieu scolaire dans la cohésion sociale, y compris dans l'apprentissage du français.

8. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf

Enfin, en réponse à la rareté de main-d'œuvre dans le réseau scolaire, notamment du personnel enseignant, le Ministère a déployé les actions suivantes :

- Ajout au *Règlement sur les autorisations d'enseigner* d'une maîtrise qualifiante en éducation préscolaire et en enseignement primaire ;
- Sensibilisation des partenaires universitaires aux enjeux de la pénurie de main-d'œuvre et au rôle que les universités peuvent jouer pour en tempérer les effets, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- Collaboration étroite avec le ministère de l'Enseignement supérieur pour l'instauration de mesures de soutien financier adaptées à la formation à l'enseignement ;
- Poursuite, tout au long de la dernière année, des efforts promotionnels de valorisation des métiers de l'éducation, particulièrement de la profession enseignante ;
- Soutien aux employeurs du réseau dans le recrutement de personnel enseignant formé à l'étranger.

Le parc d'infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires sont à la fois des milieux d'apprentissage, de vie et de socialisation, mais certaines d'entre elles sont dans un état de vétusté qui présente des défis. La réussite scolaire et la pratique d'activités de loisirs et de sports sont tributaires d'un environnement sain et sécuritaire. Les infrastructures constituent un élément central de cet environnement. Celles-ci étant dans des états variables, leur modernisation, leur réhabilitation et leur rénovation demeureront un enjeu incontournable pour les prochaines années.

Au cours des deux dernières années, 92 % des bâtiments scolaires ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre d'une vaste opération suivant une nouvelle méthodologie plus robuste et uniformisée à travers le réseau scolaire. Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures a été préparé à partir des données saisies par le réseau scolaire dans un nouvel outil de gestion des infrastructures déployé en 2021 et en 2022. Cela a permis de dresser un portrait global plus précis et plus réaliste de l'état des bâtiments et d'établir une stratégie optimale d'investissement en vue de s'attaquer à la vétusté physique de certains bâtiments.

L'après-pandémie

La pandémie de COVID-19 a représenté un défi sans précédent pour le secteur de l'éducation partout dans le monde. Au Québec, durant cette période, les fermetures de classes répétées et l'isolement des élèves pour des raisons sanitaires ont impliqué de nombreux passages d'un enseignement en présence vers un enseignement à distance. Ce contexte a eu pour effet d'exacerber les inégalités scolaires et sociales. Il a également engendré des pertes d'apprentissage chez plusieurs élèves et affecté la motivation scolaire de plusieurs autres.

La pandémie a également entraîné plusieurs répercussions sur le réseau scolaire, telles que la fatigue du personnel et les retards d'apprentissage, et a contribué à accentuer la pénurie de personnel. Cependant, elle a aussi permis d'accélérer le virage numérique et la modernisation du milieu de l'éducation. Les ressources se sont mobilisées et ont collaboré entre elles pour faire face aux défis de la pandémie. Par ailleurs, une nouvelle réalité du marché du travail s'est installée pour les employés exerçant des tâches le permettant, alors qu'une proportion importante de ceux-ci ont dorénavant accès au télétravail à temps complet ou partiel.

Une loi d'envergure : la *Loi sur le protecteur national de l'élève*

La *Loi sur le protecteur national de l'élève* a été sanctionnée le 2 juin 2022. Elle réforme le processus de traitement des plaintes en milieu scolaire et vise principalement :

- À uniformiser le processus de traitement des plaintes et à renforcer son efficacité ;
- À accroître l'indépendance et la transparence de l'institution du protecteur national de l'élève ;
- À professionnaliser la fonction de protecteur de l'élève ;
- À assurer une meilleure accessibilité à ce recours et à le faire connaître.

La loi formalise la mise sur pied d'un organe indépendant, externe au réseau de l'éducation, sous la responsabilité d'un protecteur national de l'élève (PNE), chargé de l'application des dispositions relatives au traitement des plaintes formulées auprès des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privé. Elle inscrit également la responsabilité du PNE de s'assurer que les protecteurs régionaux de l'élève offrent leurs services sur l'ensemble du territoire du Québec. La loi énonce également diverses mesures concernant l'intimidation et la violence, prévoyant notamment l'obligation pour les établissements d'enseignement de consacrer aux violences à caractère sexuel une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Faire bouger les Québécois : le sport, le loisir et le plein air

Bouger continue d'être essentiel. En effet, la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est bénéfique pour la santé physique et psychologique de toutes et de tous, notamment pour l'apprentissage et la réussite scolaire des jeunes. Dans cette optique, le gouvernement offre à toute la population la possibilité de participer à des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air afin qu'elle adopte un mode de vie physiquement actif dans un cadre sain et sécuritaire.

Ainsi, le Ministère met l'accent sur l'importance d'agir sur les volets de l'accessibilité, de qualité de l'expérience et de promotion. Par ailleurs, la concertation des acteurs est cruciale pour intervenir sur les enjeux actuels afin de stimuler la pratique d'activités sportives, récréatives et de plein air, et d'augmenter le niveau d'activité physique de la population. Des efforts additionnels doivent aussi être déployés pour accroître le taux de participation des filles aux activités sportives et de plein air, car il est démontré que plus il y a de femmes qui assument des rôles décisionnels au sein d'organisations sportives, plus les activités offertes y sont adaptées aux besoins de la clientèle féminine. Par conséquent, le Ministère souhaite mettre en place diverses actions pour :

- Augmenter les actions qui favorisent une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air ;
- Promouvoir la présence des femmes au sein des conseils d'administration des organisations sportives et la participation des filles à des activités physiques, sportives et de plein air ;
- Assurer une plus grande présence et une meilleure accessibilité aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air.

Conclusion : des défis stratégiques à relever

Afin de relever ces défis majeurs, le Ministère compte centrer ses actions sur les quatre enjeux suivants, chacun constituant un noyau dur dont l'importance est stratégique :

- La réussite éducative ;
- Le personnel scolaire ;
- La gouvernance ;
- Le sport, le loisir et le plein air.

Gouvernance intégrée en éducation

- Après avoir effectué une analyse des besoins de la société québécoise et du réseau scolaire, le **Ministère** définit, dans son **plan stratégique**, les grandes orientations que le système d'éducation devrait mettre de l'avant et indique les résultats auxquels il s'attend.
- Le **réseau**, dans son **plan d'engagement vers la réussite**, définit des orientations, des objectifs et les résultats qu'il souhaite obtenir, en réponse aux besoins de chaque milieu et en tenant compte des ressources disponibles.
- Les **écoles** adoptent la même approche avec leur **projet éducatif**.

Le schéma ci-dessous montre l'interrelation entre les trois paliers de gouvernance.

Ministère de l'Éducation – Plan stratégique

Le Ministère exerce son leadership en énonçant sa vision du système éducatif québécois.

Centres de services et commissions scolaires – Plan d'engagement vers la réussite

Le centre de services ou la commission scolaire exerce son leadership en partageant sa vision de l'éducation pour son territoire, basée sur celle du système éducatif québécois, mais adaptée à sa population et à ses enjeux territoriaux.

Écoles – Projet éducatif

L'établissement scolaire exerce son leadership en s'assurant de créer un milieu de vie répondant aux besoins de ses élèves.

**Réussite
éducative
de tous
les élèves,
jeunes et
adultes**

Contexte interne

Les ressources humaines

En 2021-2022, le Ministère comptait 1 063 employés (personnel régulier et occasionnel). Le Ministère, tout comme ses partenaires, peut compter sur des équipes appréciées pour leur compétence, leur engagement et leur esprit de collaboration. Cependant, la situation générale de pénurie de main-d'œuvre exerce des effets à tous les niveaux, le phénomène s'étendant aussi au Ministère. Le recrutement, l'attraction et la rétention des talents demeurent des enjeux d'envergure qui sont pris en considération par l'organisation. Ainsi, un vaste chantier a été mis sur pied par le Ministère pour favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel.

Des actions phares pour valoriser le personnel scolaire et soutenir la réussite des élèves

La [Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026](#), lancée le 31 mai 2022, comporte 16 actions ayant pour but de reconnaître et de mettre de l'avant la contribution exceptionnelle du personnel scolaire des écoles. Au total, près de 140 millions de dollars y seront consacrés. Les différentes actions de la Stratégie permettront notamment d'offrir un milieu de travail valorisant, mobilisant et bienveillant à tout le personnel scolaire.

Les relations avec les partenaires : l'une des clés de l'efficacité de tout un réseau

Le Ministère peut compter sur plusieurs partenaires dans l'accomplissement de sa mission. Le bon fonctionnement de tous ces partenariats découle d'un équilibre entre les tâches réalisées par le Ministère et l'autonomie accordée à chacune des parties afin que celles-ci puissent s'adapter aux réalités des milieux dans lesquels elles interviennent. Il repose également sur la collaboration, un travail cohérent et une volonté partagée d'agir pour le mieux, toujours dans l'optique de la réussite des élèves.

Un projet de transformation organisationnelle pour accroître la performance du Ministère

Le ministère de l'Éducation a amorcé un projet de transformation organisationnelle en 2021 afin de faire évoluer sa culture et ses processus d'affaires vers une organisation durablement plus souple et plus performante. Ce projet est piloté par une équipe de gestionnaires mobilisés et implique les employés. Il vise notamment à examiner les façons de faire du Ministère et à accroître sa souplesse. Parmi les projets mis en œuvre jusqu'à présent, mentionnons la démarche qui a mené à la certification « Employeur remarquable » au printemps 2022 ainsi que la modernisation des espaces selon les milieux de travail axés sur les activités.

Importance de mettre l'accent sur les services aux citoyens

Dans la réalisation de sa mission centrée sur les élèves, le Ministère s'engage à s'améliorer sur le plan des services aux citoyennes et citoyens. Les engagements de la [Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens](#) au regard de la qualité des services sont les suivants :

Le Ministère s'engage à :

- traiter les demandes des citoyennes et citoyens avec équité, impartialité et transparence ;
- assurer la confidentialité des renseignements personnels ;
- servir les citoyennes et citoyens avec politesse ;
- transmettre promptement un accusé de réception pour les demandes formulées en ligne ;
- aider les personnes à remplir des formulaires ;
- diriger les personnes vers l'organisme approprié si la demande ne relève pas de sa compétence ;
- faciliter l'accès à l'ensemble de ses services.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet de transformation organisationnelle, le Ministère met en place des actions concernant l'expérience-client, notamment :

- améliorer la connaissance des clients et des partenaires du Ministère ;
- élaborer une stratégie axée sur les clients internes et externes du MEQ ;
- concevoir des parcours clients optimisés ;
- développer et pérenniser la connaissance et l'expertise de l'expérience client au sein du Ministère.



CHOIX STRATÉGIQUES

Des orientations transversales

Deux grandes orientations transversales sont au cœur des objectifs ministériels 2023-2027. Il est souhaité que toutes les actions et réflexions du Ministère et du réseau soient inspirées par la force de ces deux orientations.

Valoriser les données et les connaissances issues de la recherche

Le gouvernement souhaite valoriser les données en éducation pour permettre à l'ensemble des intervenants de prendre des décisions mieux éclairées et renforcer le leadership du Ministère et du réseau. Le Ministère aspire à alimenter toujours plus ses actions, ses pratiques et ses politiques en se fondant sur les résultats tirés de la recherche, de l'évaluation et de la pratique. La reddition de comptes et le monitoring stratégique du réseau sont également tributaires de la collecte et de l'utilisation des données, lesquelles permettent en retour de mieux cibler et évaluer les interventions au bénéfice de la persévérance et de la réussite. Le Ministère travaille aussi à mettre en place les pratiques et encadrements nécessaires pour permettre un meilleur accès aux données fiables et pertinentes dont disposent les organisations scolaires dans leurs systèmes d'information de gestion et ainsi favoriser leur valorisation.

Encourager les pratiques collaboratives

Les stratégies exigées pour assurer un pilotage adéquat du système éducatif tout en maximisant les retombées positives de la recherche et des données tirées de la pratique à travers ses différentes composantes impliquent de favoriser les pratiques collaboratives à tous les niveaux, ce qui permet notamment d'assurer un transfert des données issues de la recherche et des connaissances scientifiques, et ce, au bénéfice de la réussite éducative de l'ensemble des élèves. Cette collaboration concerne tout autant les liens entre le Ministère et le réseau scolaire que la collaboration professionnelle dans les écoles, qui s'avère déterminante pour la réussite éducative et constitue également un levier d'action pour surmonter l'isolement chez les membres du personnel scolaire, en plus de potentiellement favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et enseignantes. Enfin, en cohérence avec le principe de gouvernance de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) énoncé plus haut, le Ministère souhaite utiliser, dans la mesure du possible, et faciliter la production de données ventilées selon les sexes, de façon à mieux connaître et comprendre les réalités et besoins différenciés des garçons et des filles, des femmes et des hommes.

Enjeu 1 : La réussite éducative

Les élèves sont des acteurs de changement dans la société, et l'école a pour mission de les préparer à participer à cette société, notamment en les menant vers la réussite. La raison d'être du Ministère, comme celle de tout le réseau scolaire, est de faire en sorte que chaque élève puisse développer son plein potentiel. Cet enjeu est tourné vers la réussite de tous les élèves, mais aussi sur celle, plus spécifique, de certains groupes d'élèves jugés vulnérables, pour lesquels il est souhaité de mettre en place des actions concrètes pour les prochaines années.

Le rôle fondamental des parents et des partenaires dans la réussite éducative des élèves

Le milieu de la recherche considère l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant comme l'une des clés de la réussite de ce dernier. Les parents sont aussi dorénavant des parties prenantes importantes de la gouvernance scolaire, par leur implication au sein des conseils d'administration des centres de services scolaires et les conseils d'établissement des écoles. Le Ministère souhaite ainsi mettre en valeur l'engagement parental et les relations unissant les familles et les milieux éducatifs. Ainsi, puisque les parents ont un rôle essentiel à jouer auprès des élèves, la compétence parentale, la collaboration entre les parents et le personnel scolaire, y compris la fluidité des communications entre ces acteurs, sont des exemples d'aspects sur lesquels le Ministère souhaite continuer d'agir afin de veiller à la réussite éducative de tous les élèves.

Par ailleurs, les organismes communautaires, qui sont des partenaires essentiels du Ministère et des écoles, ont aussi un rôle majeur à jouer dans le développement, l'accompagnement et la réussite éducative des élèves. Le Ministère souhaite ainsi bonifier les partenariats en éducation, notamment avec les organismes communautaires, dans la perspective d'en accroître l'efficacité et les retombées, pour l'atteinte d'une gouvernance optimisée au bénéfice de la mission éducative.

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

L'éducation est une priorité pour le gouvernement, tout comme pour les Québécoises et Québécois. Elle constitue la clé pour que chaque élève puisse avoir les moyens de s'épanouir à l'école, tout en se préparant à contribuer pleinement à notre société. C'est en ce sens que le Ministère et les milieux scolaires se mobilisent et s'appuient sur la convergence des efforts de tous les acteurs et partenaires du système scolaire pour mettre au cœur de leurs décisions et de leurs actions la réussite éducative de chaque élève.

L'importance que l'école soit tournée vers la diversité des besoins des élèves

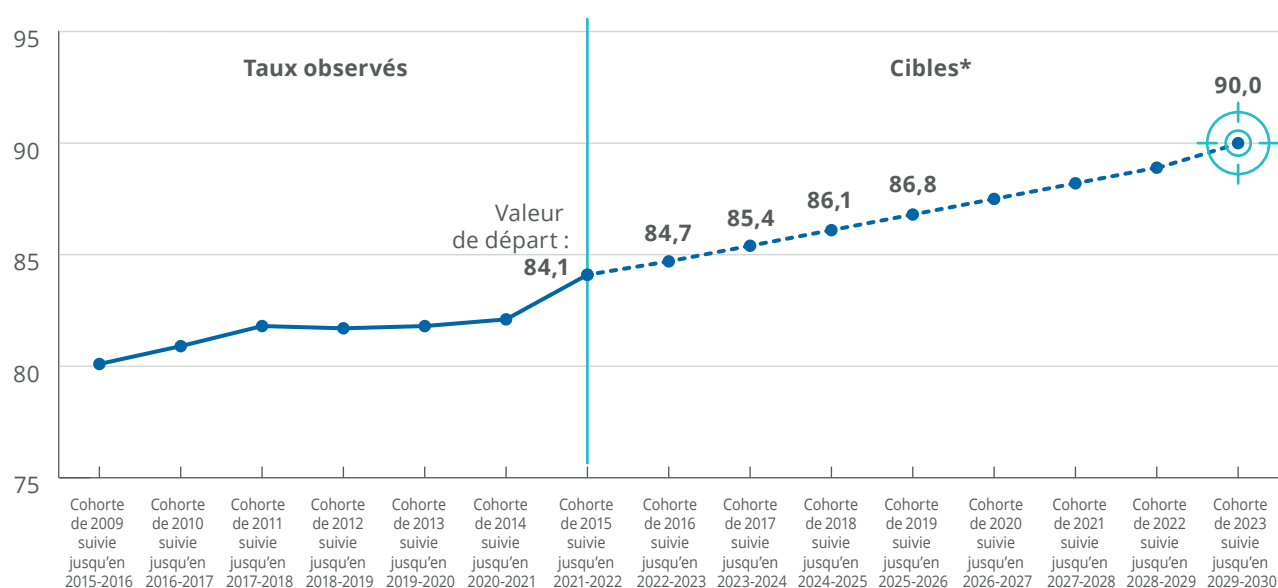
L'augmentation de la diversité observée au sein de la population québécoise se reflète inévitablement dans les écoles et les classes. Favoriser la réussite de toutes et de tous implique que l'école s'adapte à la grande diversité des profils et des besoins des enfants et des élèves. Cette diversité s'observe notamment sur les plans socioéconomique, socioculturel, linguistique, psychosocial, du genre et de l'apprentissage. L'école doit ainsi tenir compte, dans son organisation, son enseignement et ses interventions, de l'ensemble des profils de ses élèves, qu'ils soient handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, doués ou ne présentent aucune difficulté particulière, et ce, afin de développer le plein potentiel de chacun.



L'objectif 2030

Le gouvernement du Québec s'est doté de la grande ambition suivante : un taux de diplomation et de qualification de 90 % d'ici 2030. Le plan stratégique abonde dans le sens de cet objectif. Le graphique suivant présente le taux de diplomation et de qualification depuis la cohorte de 2009.

Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, après 7 ans, pour l'ensemble du Québec – cohortes de 2009 à 2023 (En pourcentage)



Source : MEQ, *Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire*, édition 2023.

* Taux estimés.

Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves

La réussite éducative constitue un enjeu majeur et une préoccupation renouvelée de tout acteur du système éducatif, notamment parce qu'elle s'inscrit comme l'un des leviers porteurs du développement du plein potentiel des élèves et, de ce fait, du développement de citoyens responsables et pleinement adaptés à la réalité du 21^e siècle.

Pour favoriser la réussite du plus grand nombre et ne laisser personne derrière, nous devons suivre la progression des élèves tout au long de leur parcours scolaire et nous assurer de les soutenir adéquatement en fonction de leurs besoins particuliers. C'est pourquoi le Ministère établit des objectifs officiels pour les garçons et les EHDA, deux groupes d'élèves davantage à risque, tout en continuant de monitorer la réussite afin de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins de tous les élèves. En ce qui concerne le parcours éducatif des élèves, le plan stratégique introduit des objectifs pour certaines épreuves ministérielles en français et en mathématique, deux disciplines se situant au socle de la réussite scolaire, de même que pour le déploiement des classes de maternelle 4 ans.

La réussite des élèves des Premières Nations et des Inuit

Les Inuit et les membres des Premières Nations du Québec forment des nations aux sens sociologique et politique du terme. Celles-ci constituent des entités politiques reconnues et le gouvernement doit tenir compte de leur statut lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques⁹.

Les élèves inuit et des Premières Nations du Québec fréquentent des écoles publiques, privées ou administrées par les communautés autochtones. Le Ministère accorde une attention particulière à leurs réalités dans sa prise de décisions, afin de poursuivre la mise en place de différentes actions visant à soutenir leur réussite tout au long de leur parcours de vie.

Au cœur de l'approche à privilégier se trouvent la réussite des élèves autochtones et la participation des différents partenaires aux actions du Ministère par l'intermédiaire, notamment de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones. Le Ministère souhaite ainsi poursuivre son engagement et collaborer activement avec les organisations en éducation, fortes de leurs expertises, en privilégiant une approche concertée facilitant la réussite éducative des élèves autochtones. Celle-ci s'appuie notamment sur :

- le bien-être et la sécurisation culturelle des élèves, de leur famille et de leur communauté ;
- la mise en valeur et l'enseignement des cultures et des langues autochtones pour permettre aux élèves de façonner leur identité et tendre vers la réconciliation ;
- le soutien direct accru aux élèves et apprenants adultes dans une conception d'apprentissage tout au long de la vie ;
- de meilleures collaborations entre les différentes instances impliquées dans les parcours des élèves.

Parallèlement, le Ministère s'engage à favoriser une meilleure connaissance des réalités et des perspectives autochtones au sein du personnel de tous les établissements scolaires et unités ministérielles. Il soutiendra davantage leur prise en considération dans l'enseignement et dans l'ensemble des milieux éducatifs. Ainsi, certains projets et initiatives seront déployés pour mieux faire connaître l'histoire des Premières Nations et des Inuit ainsi que leurs langues diversifiées à l'ensemble des élèves du Québec de façon à contribuer à la mise en œuvre de la réconciliation avec les Premiers Peuples.

9. [Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2022-2027](#).

La persévérance et l'abandon scolaires : le rôle d'influence de l'école, avec l'appui de l'ensemble du milieu éducatif

La persévérance et l'abandon scolaires sont des réalités complexes. Les causes et les conséquences du décrochage scolaire ne sont pas les mêmes chez les filles que chez les garçons, mais sont tout aussi importantes dans les deux groupes. La littérature scientifique montre que certains groupes d'élèves sont néanmoins plus à risque que d'autres, en raison notamment de leurs caractéristiques personnelles (ex. : EHDAA) ou de situations contextuelles (ex. : élèves en grand retard scolaire ou provenant de milieux défavorisés ou de régions isolées). L'école joue un rôle considérable en exerçant une influence concrète sur la persévérance scolaire et, par le fait même, sur la réussite du plus grand nombre d'élèves.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire PEVR¹⁰	84,1 %	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %
2 Taux de réussite des garçons PEVR	80,1 %	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
3 Taux de réussite des EHDAA PEVR	62,2 %	62,6 %	63,0 %	63,4 %	63,8 %
4 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public) PEVR	70,0 %	72,5 %	75,0 %	77,5 %	80,0 %
5 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) PEVR	66,0 %	68,0 %	70,0 %	72,0 %	75,0 %

10. Les indicateurs identifiés PEVR sont ceux qui seront prévus aux plans d'engagement vers la réussite du réseau scolaire pour le prochain cycle.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public) PEVR	57,0 %	60,0 %	65,0 %	70,0 %	75,0 %
7 Nombre total de classes de maternelle 4 ans	1 586	1 725	1 875	2 025	2 175

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

Les métiers de la formation professionnelle forment une composante essentielle de notre société et de notre économie. Plus que jamais, les élèves doivent avoir accès à des formations modernes, en droite ligne avec leurs intérêts et offrant les meilleures perspectives d'emploi. Le Ministère souhaite encourager les jeunes et les moins jeunes à s'inscrire dans ces formations, tout en leur offrant le soutien nécessaire à leur réussite. C'est de cette manière que la formation professionnelle deviendra réellement attractive.

Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle

Le Ministère souhaite moderniser la formation professionnelle, notamment pour la rendre plus attrayante et favoriser la réussite des élèves. Le taux d'obtention des diplômes après trois ans et le nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires seront mesurés.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans PEVR	80,9 %	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
9 Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires	n. d.	6 500	7 800	7 800	7 900

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

L'un des facteurs prédictifs de la réussite éducative et de la persévérance scolaire est la qualité du climat scolaire dans lequel l'élève évolue. Ce climat, qui doit être inclusif pour tous les élèves, influence directement son sentiment de bien-être ainsi que sa santé mentale et physique. Ainsi, l'élève se sentira bien à l'école, aura le goût de s'y rendre et sera par le fait même plus disposé aux apprentissages. Les nouvelles écoles, comme les écoles existantes, doivent être des lieux accueillants, sains et sécuritaires, d'où l'importance de prioriser les rénovations à apporter aux écoles situées en milieux défavorisés, par exemple celles où les élèves requièrent souvent un soutien différent.

Objectif 3 : Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires

L'école est l'un des premiers contacts significatifs des enfants avec la citoyenneté et la société. Elle doit être un espace accueillant et refléter la vie en société de la meilleure façon possible. Il est souhaité de mettre en place des actions visant à faire de toutes les infrastructures scolaires des milieux de vie confortables et stimulants. En effet, une école attrayante, rénovée adéquatement et chaleureuse favorise non seulement les apprentissages, mais aussi la sécurité affective, qui ne doit être en aucun cas négligée au regard de la réussite éducative et du bien-être des élèves à l'école.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10 Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	39 %	39 %	40 %	42 %	45 %

Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers

Les projets pédagogiques particuliers (PPP) sont considérés comme des facteurs importants de réussite et de persévérance scolaires pour bon nombre de jeunes. Ils contribuent à rendre nos écoles inspirantes et donnent l'occasion aux élèves qui le souhaitent de concilier leur intérêt pour une activité sportive, artistique, communautaire, entrepreneuriale ou autre avec leur parcours scolaire. La motivation scolaire, l'engagement et la réussite éducative seront favorisés par une offre plus généreuse de PPP abordables et accessibles au plus grand nombre d'élèves au Québec.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
11 Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier PEVR	44,6 %	50,0 %	57,0 %	66,0 %	75,0 %

Objectif 5 :

Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves

La qualité du climat scolaire fait partie des composantes clés du bien-être à l'école. Des années de travaux sur le climat scolaire démontrent toute l'importance d'un climat sain, sécuritaire et bienveillant en tant que facteur incontournable de la réussite éducative. Des relations interpersonnelles positives, des pratiques pédagogiques et éducatives appuyées sur la recherche, la collaboration entre les intervenants et le sentiment de justice et de sécurité ressenti par les élèves contribuent à l'émergence de l'énergie nécessaire au développement des compétences disciplinaires. De la même manière, cet environnement favorable à la réussite éducative permet un sain développement des élèves, et une meilleure capacité à faire face aux défis de la vie auxquels ils peuvent être confrontés.

Ainsi, en centrant leurs actions sur un ensemble de facteurs favorables au bien-être des élèves, les milieux scolaires contribuent à améliorer le climat scolaire et à prévenir la violence et l'intimidation, ce qui contribue au bien-être de leur population. Et ce bien-être a un impact direct sur la disponibilité cognitive et émotionnelle des élèves à l'égard des apprentissages, sur leur réussite éducative et, ultimement, sur leur persévérance scolaire.

Des travaux conjoints entre le ministère de l'Éducation, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de santé mentale et de prévention de la violence

Le maintien de milieux de vie sécuritaires et d'environnements favorisant une santé mentale positive sont des incontournables pour contribuer au bien-être des élèves et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Pour que ces conditions soient réunies, des partenariats étroits entre différents acteurs de la société sont indispensables.

Particulièrement, un continuum de services cohérent doit être établi pour répondre de façon adaptée aux besoins des jeunes en matière de santé mentale et de prévention de la violence. Ainsi, aux côtés du ministère de la Sécurité publique et du ministère de la Santé et des services sociaux, le ministère de l'Éducation s'engage à favoriser la collaboration et la concertation entre ces ministères, leurs réseaux et leurs partenaires. Des travaux conjoints, amorcés à l'automne 2022, se poursuivront en vue de mettre en œuvre et de consolider des actions concrètes qui contribueront à la réalisation de cet engagement.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu PEVR	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %

Le Ministère compte mesurer le nombre d'écoles impliquées dans une démarche d'amélioration continue appuyée sur les résultats de la recherche pour maintenir un climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour les élèves.

Enjeu 2 : Le personnel scolaire

L'enjeu 2 concerne le personnel scolaire, dans un esprit de continuité avec la [Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026](#). C'est en effet grâce au personnel travaillant dans les écoles que se forge le futur des jeunes et des adultes, en même temps que se construit notre avenir collectif.

Une préoccupation concernant la pénurie de personnel scolaire

Au cours des dernières années, le personnel scolaire a fait preuve de résilience, d'ingéniosité et d'un grand engagement pour continuer à offrir des services éducatifs de qualité malgré les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19. Ces exploits, car il s'agit bien d'exploits, ont mis en relief aux yeux de toute la société l'aspect indispensable et la complexité du travail accompli par le personnel scolaire. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement amène aussi son lot de défis : le personnel scolaire doit composer avec un nombre réduit de ressources pour poursuivre son travail et les organismes scolaires doivent redoubler d'efforts pour attirer des personnes compétentes et qualifiées afin d'assurer la pérennité des services. D'une part, recruter à l'international des enseignants qualifiés contribue à attirer de nouveaux talents dans le réseau scolaire québécois. D'autre part, agir sur la valorisation du personnel scolaire contribuera, à terme, à favoriser la fidélisation du personnel, à renforcer son engagement et sa mobilisation et à rendre les carrières en éducation plus attrayantes. Un personnel qui se sent valorisé et soutenu qui croit en ses compétences pourra se consacrer à sa mission éducative et ainsi contribuer à former des élèves engagés envers leur réussite.

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement

L'engagement et l'expertise du personnel scolaire contribuent à créer des milieux sains, dynamiques et propices à la persévérance et à la réussite scolaires ainsi qu'à l'atteinte du plein potentiel des élèves. À cet égard, le rôle central de l'enseignant comme condition essentielle à la réussite des élèves, communément appelé l'effet enseignant, a nombre de fois été mis en évidence dans la littérature scientifique. C'est pour cette raison que le Ministère réitère l'importance d'assurer une formation initiale et continue de qualité aux enseignants et enseignantes. Axer la formation, qu'elle soit initiale ou continue, sur des pratiques reconnues efficaces par la recherche, permet de répondre aux besoins de centaines de milliers d'élèves, de jeunes et d'adultes qui fréquentent les écoles du Québec ou les fréquenteront dans les prochaines décennies.

Objectif 6 : Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau

Depuis quelques années, une rareté de main-d'œuvre enseignante qualifiée est observée dans plusieurs écoles, au Québec comme dans plusieurs autres régions du monde. L'augmentation de cette main-d'œuvre passe par deux leviers importants : les programmes de formation initiale à l'enseignement, de même que la formation des enseignants qui sont déjà en poste dans le réseau et qui peuvent s'appuyer sur leur expérience pour accélérer leur formation menant à une qualification légale d'enseigner.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
13 Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement	19 855 étudiants	4 %	4 %	4 %	4 %
14 Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation	0 personne	1 000	1 500	2 000	2 500

Enjeu 3 : La gouvernance

Le réseau scolaire doit être plus cohérent, plus efficient, plus fort, mieux outillé et plus responsable, et le Ministère et celui-ci doivent être au diapason, au service de la réussite de l'élève, le cœur de tout le réseau.

Les constats suivants guideront les actions conjointes de gouvernance pour les prochaines années :

- Le monitoring stratégique de la réussite éducative et de la performance du réseau doit permettre non seulement d'appuyer les interventions auprès des élèves en difficulté (agir plus rapidement et de manière plus ciblée et adaptée, et ainsi diminuer les échecs et le décrochage scolaire), mais également de soutenir les décisions de gestion, notamment en matière de financement, d'infrastructures et de ressources humaines, ainsi que les politiques publiques ;
- Le leadership du Ministère et des premiers dirigeants du réseau scolaire doit permettre de soutenir le système dans le suivi des pratiques pédagogiques probantes et de la réussite des élèves ;
- Les CSS et les CS sont appelés à soutenir et à accompagner les écoles pour qu'elles prennent les décisions répondant le mieux aux besoins des élèves, selon leurs caractéristiques et les besoins du milieu ;
- Le leadership des dirigeants du réseau et des équipes-écoles doit favoriser une performance pédagogique dans une approche intégrée et fiduciaire du réseau scolaire.

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Au cours des prochaines années, des efforts seront consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu, afin d'être des organisations de plus en plus performantes, qui visent toujours l'excellence.

Objectif 7 : Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau

Le Ministère souhaite continuer d'aider les cadres scolaires ainsi que le personnel enseignant, professionnel et de soutien à faire la transition vers le numérique et à adopter des pratiques pédagogiques innovantes. Il soutiendra notamment les dirigeants du réseau dans la poursuite de leur appropriation des outils et des moyens technologiques. À ce propos, la participation à des communautés de praticiens et à des communautés d'apprentissage professionnelles est reconnue comme un déterminant important de la réussite.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
15 Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique	10 %	54 %	75 %	85 %	90 %

Objectif 8 : Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau

De nombreuses recherches internationales sur l'efficacité des écoles mettent en évidence le rôle du leadership des directions d'établissement dans l'amélioration des pratiques éducatives renforçant l'apprentissage des élèves. Ainsi, l'agir professionnel des dirigeants du réseau est l'une des clés de voûte permettant de rehausser la qualité des services éducatifs. Il est donc souhaité que les dirigeants intègrent de plus en plus de pratiques efficaces, appuyées sur les résultats de la recherche, car l'environnement et l'encadrement scolaires sont des déterminants non négligeables de la réussite.

Des pratiques efficaces : effet sur la réussite scolaire

Dans le *Lexique sur le transfert des connaissances en éducation* produit par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), en collaboration avec le Ministère, on trouve la définition suivante : « Une pratique est dite efficace si, appliquée selon certaines prescriptions, elle démontre scientifiquement ou par la répétition de l'expérience et de son évaluation, sa capacité à atteindre les objectifs et les effets attendus, en tenant compte des besoins et des caractéristiques des clientèles ciblées. » (CTREQ, 2017 ;26) De nombreux résultats issus de recherches empiriques réalisées sur ces questions sont disponibles, notamment dans le cadre de recherches financées par le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) et le Programme de recherche en littératie (PREL).¹¹

11. Bissonnette, S. Richard, M., Gauthier C. et Bouchard. C. (2010). Quelles sont les stratégies d'enseignement efficaces favorisant les apprentissages fondamentaux auprès des élèves en difficulté de niveau élémentaire? Résultats d'une méga-analyse. *Revue de recherche appliquée sur l'apprentissage*, 3(1), 1-35. <https://r-libre.telug.ca/776/>. et Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec [CTREQ] (2017). *Lexique sur le transfert de connaissances en éducation*. CTREQ. <https://r-libre.telug.ca/776/1/sbissonn-06-2010.pdf>

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
16 Proportion de centres de services et de commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche	0	25 %	50 %	75 %	100 %

Objectif 9 : Valoriser le personnel du Ministère

Les attentes de la société quant à l'éducation sont élevées et, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre persistant, plusieurs défis amènent le Ministère à revoir constamment ses approches afin de s'adapter et de s'améliorer de façon continue. Celui-ci vise ainsi à répondre adéquatement tant aux besoins de ses différents clients qu'à ceux de ses employés et à offrir un milieu de travail sain et propice à l'épanouissement professionnel et à la performance organisationnelle. En valorisant son personnel, le Ministère s'engage dans la mobilisation de celui-ci. Pour ce faire, il s'est notamment investi dans une démarche structurée régie par le Bureau de normalisation du Québec pour obtenir la certification *Employeur remarquable*¹². Par ailleurs, le plan d'action *Employeur remarquable* 2022-2024 du Ministère est une invitation à renouveler les façons de faire, à agir sur le mieux-être organisationnel et à étendre la portée d'action du Ministère sur la société. Ce plan se décline en trois orientations :

- Une culture moderne et responsable ;
- L'excellence en gestion ;
- Le développement de l'employée ou de l'employé dans sa globalité.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
17 Taux de mobilisation du personnel	71 %	73 %	75 %	77 %	80 %

12. En vigueur depuis novembre 2008, la certification *Employeur remarquable* du Bureau de normalisation du Québec permet de faire reconnaître, de façon indépendante, la qualité des relations d'affaires internes d'une organisation telle qu'elle est perçue par ses employés, en prenant appui sur un sondage organisationnel.

Enjeu 4 :

Le sport, le loisir et le plein air

La pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec, comme ailleurs dans le monde, vit des bouleversements sans précédent depuis le début de la pandémie. Les mesures sanitaires découlant de la pandémie, bien que nécessaires, sont venues limiter cette pratique dans les milieux scolaire, sportif, associatif, municipal et communautaire. Ces chamboulements ont eu des effets négatifs sur les habitudes de vie en général, particulièrement sur le niveau de pratique d'activités physiques et sur la santé mentale de la population, surtout chez les enfants et les adolescents.

Orientation 6 :

Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

Le [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif!](#) définit trois grandes orientations en positionnant l'activité physique, sportive et récréative comme vecteur de fierté et d'accomplissement individuel et collectif. Il met de l'avant l'importance d'intervenir selon trois axes, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion, en vue d'offrir des activités diversifiées, motivantes et sécuritaires qui permettront à chaque Québécoise et Québécois de se mobiliser à nouveau et de reprendre un mode de vie actif, malgré les défis liés à la pandémie.

Objectif 10 :

Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir

Offrir une gamme d'activités physiques, sportives et récréatives qui correspondent aux intérêts des jeunes et des adultes peut certainement générer une augmentation de leur participation et les inciter à s'y engager de façon régulière. Pour ce faire, le Ministère entend mettre à profit l'expertise locale, régionale et nationale. Il vise une concertation efficiente, en particulier entre les milieux scolaire et municipal et entre les organismes nationaux responsables des loisirs. Il est aussi souhaité davantage de collaborations entre les fédérations et les organisations sportives du milieu de l'éducation. La recherche montre que l'environnement bâti peut jouer un rôle important pour inciter les individus à s'engager dans une activité. À cet égard, un plus grand partage des infrastructures actuelles et un meilleur accès aux équipements ne peuvent qu'encourager une pratique plus active ou plus régulière à plus long terme. Ainsi, pour que de plus en plus de personnes puissent bouger, le Ministère souhaite miser, au cours des prochaines années, sur une meilleure accessibilité des infrastructures de sport et de loisir, et ce, dans toutes les régions du Québec.



INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
18 Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement	66 %	s. o.	70 %	73 %	76 %

Objectif 11 : Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes

Les filles et les femmes sont statistiquement moins actives que les garçons, quel que soit le groupe d'âge. La sous-représentation des filles et des femmes va bien au-delà de la pratique en soi. Elle touche aussi notamment leur présence au sein des conseils d'administration d'organismes de sport. En augmentant la proportion de femmes présentes aux conseils d'administration, il est souhaité que les décisions et les actions de ces organismes soient davantage adaptées aux réalités et aux besoins de la clientèle féminine, contribuant ainsi à l'amélioration de la participation des filles dans le sport et à leur implication dans les postes décisionnels.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
19 Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir	27 %	28 %	30 %	33 %	37 %

Orientation 7 : Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

Les sports, les loisirs et les activités physiques doivent être encadrés, pour que les personnes qui les pratiquent le fassent dans un climat sain et sécuritaire. En effet, un environnement sain et sécuritaire favorisant le plaisir, la satisfaction, la persévérance et le dépassement de soi contribue à optimiser les effets bénéfiques des activités physiques, des sports, des loisirs et du plein air.

Objectif 12 :

Augmenter les actions en faveur d'une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air

Le rôle des parents, des entraîneurs et de tout intervenant est de s'assurer que les activités proposées sont variées, motivantes et adaptées aux capacités et objectifs de la personne. Elles doivent être pratiquées dans un contexte sécuritaire, ce qui exige de maintenir et même d'accentuer toute la valeur accordée à la pratique d'une activité physique pour le plaisir, le dépassement et la satisfaction que celle-ci procure. À cet effet, le Ministère s'assurera que des activités de sensibilisation, d'information et de formation en matière de protection de l'intégrité sont largement offertes à la population.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
20 Proportion de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l'énoncé ministériel sur la protection de l'intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d'information et de formation	n. d.	25 %	50 %	75 %	100 %



Sport • Loisir
Plein air

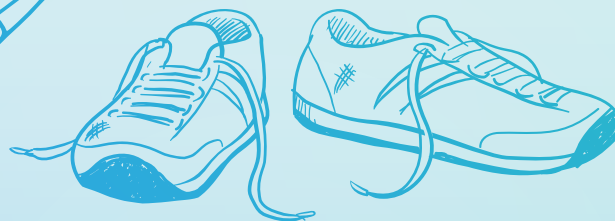
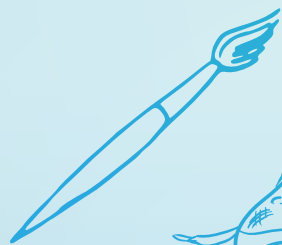


TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère
de l'Éducation

MISSION

- Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère
- Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix
- Assurer la performance du Ministère
- Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport

VISION

Viser l'excellence pour leur réussite :
notre engagement !

VALEURS

- Bienveillance
- Engagement
- Excellence

Enjeu 1 : La réussite éducative

OBJECTIF	INDICATEUR		VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise							
1 Accroître la réussite des élèves	1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	PEVR	84,1 %	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %
	2 Taux de réussite des garçons	PEVR	80,1 %	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
	3 Taux de réussite des EHDAA	PEVR	62,2 %	62,6 %	63,0 %	63,4 %	63,8 %
	4 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public)	PEVR	70,0 %	72,5 %	75,0 %	77,5 %	80,0 %
	5 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)	PEVR	66,0 %	68,0 %	70,0 %	72,0 %	75,0 %
	6 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public)	PEVR	57,0 %	60,0 %	65,0 %	70,0 %	75,0 %
7 Nombre total de classes de maternelle 4 ans			1 586 classes	1 725	1 875	2 025	2 175
Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle							
2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle	8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	PEVR	80,9 %	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
	9 Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires		n. d.	6 500	7 800	7 800	7 900
Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants							
3 Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires	10 Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant		39 %	39 %	40 %	42 %	45 %
4 Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	11 Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	PEVR	44,6 %	50,0 %	57,0 %	66,0 %	75,0 %
5 Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	PEVR	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %

Enjeu 2 : Le personnel scolaire

OBJECTIF	INDICATEUR		VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement							
6 Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau	13 Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement		19 855 étudiants	4 %	4 %	4 %	4 %
	14 Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation		0 personne	1 000	1 500	2 000	2 500

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère
de l'Éducation

Suite ►

Enjeu 3 : La gouvernance

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
Orientation 5: Rendre le Ministère et le réseau plus performants						
7 Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau	15 Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique	10 %	54 %	75 %	85 %	90 %
8 Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau	16 Proportion de centres de services et commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche	0	25 %	50 %	75 %	100 %
9 Valoriser le personnel du Ministère	17 Taux de mobilisation du personnel	71 %	73 %	75 %	77 %	80 %

Enjeu 4 : Le sport, le loisir et le plein air (ambition : faire bouger les Québécois)

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
Orientation 6: Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous						
10 Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir	18 Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement	66 %	s. o.	70 %	73 %	76 %
11 Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes	19 Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir	27 %	28 %	30 %	33 %	37 %
Orientation 7: Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous						
12 Augmenter les actions qui favorisent une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air	20 Proportion de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l'énoncé ministériel sur la protection de l'intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d'information et de formation	n. d.	25 %	50 %	75 %	100 %

